

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 9 octobre 2015 à 19h

Convocation en date du 1^{er} octobre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf octobre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes COSTA Chantale, JOUANDANE Juliette, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, COLAZZO Ginette, REGERTA Sophie, VAUZELLE Martine
Ms AUTIN Francis, LESICKI André, PENTHIER Thierry, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, MARAIS Eric, SIMONNET Jacques, TINDILLERE Alain

Absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : VIALTAIX François

Assistait : MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

2015-10-45 Demande d'une aide financière du programme LEADER du Conseil Régional pour le projet du Kit Stadium

Monsieur le Maire présente le dossier pour une demande d'aide financière FEADER/LEADER pour le projet « Animation du cœur de Lignerolles par l'implantation d'un mini-Stadium » et rappelle les éléments majeurs de ce dossier.

Après cette présentation, Monsieur le Maire soumet à la décision des membres du Conseil Municipal :

- L'approbation du projet
- La validation du plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montants HT	Plan de financement	Montants HT
Terrassement et préparation du sol pour mini-stadium	16 296,80	Réserve parlementaire	5 000,00
Mini-Stadium	29 019,50	DETR	7 749,00
		Conseil Départemental	13 594,89
		Leader	9 909,15
		Auto-financement de la Commune	9 063,26
	45 316,30	Total produits	45 316,30

Monsieur le Maire signale que des aides financières ont été sollicitées et ont été obtenues :

- Réserve parlementaires de M. le Député : 5000,00 €
- DETR : 7749.00 €
- Conseil Départemental : 13594.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Voix POUR : 15

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Approuve le projet
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide FEADER/LEADER d'un montant de 9909.15 €

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail fourni par le personnel du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour le montage du dossier sollicitant l'aide financière du programme LEADER. Dans le cadre de la Cop 21, un arbre sera planté sur le site et les abords du terrain seront traités avec des essences de la région.

La commune aura l'obligation de rendre compte des évènements liés au terrain multisports pendant 2 années.

Il souligne que le montage de la structure réalisé par les bénévoles et les conseillers municipaux fait économiser à la commune 5 000 €. Pierre Hormière indique que ce projet concrétise l'engagement pris par la municipalité vis-à-vis des jeunes lignerollais et permet également de valoriser l'existant.

Monsieur le Maire indique que l'Amicale Laïque réfléchit à l'implantation d'un jeu à destination des plus jeunes près de ce terrain.

2015-10-46 Locations du CACS

Monsieur le Maire souhaite reprendre la délibération 2014-11-61 concernant la réglementation pour la location du CACS pour les associations. Il demande que les locations prises à partir de la 4^{ème} soient payantes. Il précise que la salle est mise à disposition gratuitement pour les associations de la commune les 13 juillet et pour la brocante annuelle.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Modifient comme suit :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Associations de la commune :

WE et jours fériés : 1^{ère} et 4^{ème} gratuites, autres 155 € (par année civile)

Semaine : gratuite

Associations « hors commune » :

WE et jours fériés 300 €

Semaine : 155 €

Particulier de la commune :

WE et jours fériés : 220 €

Semaine : 85 €

Particulier « hors commune » :

WE et jours fériés : 300 €

Semaine : 155 €

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Associations de la commune

WE et jours fériés : 1^{ère} et 4^{ème} gratuites ; autres : 105 € (par année civile)

Semaine : gratuite

Associations « hors commune » :

WE et jours fériés : 200 €

Semaine : 155 €

Particuliers de la commune :

WE et jours fériés : 150 €

Semaine : 85 €

Particuliers « hors commune » :

WE et jours fériés : 200 €

Semaine : 155 €

Caution de 600 € sous forme de 2 chèques, l'un de 500 € pour d'éventuels dommages et un autre de 100 € si le nettoyage de la salle n'est pas fait.

Forfait chauffage : 90 €

Les membres des bureaux des associations de la commune n'habitant pas la commune bénéficient des tarifs « Particuliers de la commune ».

2015-10-47 Modification de la délibération 2015-06-36 : Tarifs de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire explique que la délibération 2015-06-36 comporte une erreur sur le tarif de la journée du Centre d'accueil périscolaire. Celui n'est pas de 2 € mais de 2.50 €.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *Modifient la délibération 2015-06-36, le prix de la journée est fixé à 2.50 €*

Fin de la séance : 19h30